

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
22 octobre 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Troisième Commission****Compte rendu analytique de la 4<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 5 octobre 2004, à 15 heures

*Présidente* : Mme Groux (Vice-Présidente) ..... (Suisse)**Sommaire**

Point 93 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)\*

Point 94 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)\*

- a) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)\*
- b) Décennie des Nations Unies : éducation pour tous (*suite*)\*

Point 95 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)\*

---

\* Points que la Commission a décidé d'examiner ensemble.

---

Le présent compte rendu est sujet à des rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication* au Chef de la Section des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza; elles doivent également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*En l'absence de M. Kuchinsky (Ukraine),  
Mme Groux (Suisse), Vice-Présidente, assume  
la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 93 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (suite) (A/59/115 et 120)**

**Point 94 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (suite) (A/59/73)**

- a) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (suite) (A/59/176)**
- b) **Décennie des Nations Unies : éducation pour tous (suite) (A/59/76 et Add.1 et Corr.1, A/59/267)**

**Point 95 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (suite) (A/59/164)**

1. **M. Wali** (Nigéria) dit que son gouvernement souhaite réaffirmer qu'il est déterminé à donner suite au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il reconnaît l'importance que revêt l'éducation pour promouvoir le développement social, éliminer la pauvreté et créer une société saine. Son engagement en matière d'éducation a entraîné de modestes succès, en particulier en ce qui a trait aux inscriptions des jeunes filles. Afin de relever les défis posés par le développement économique et social, le Gouvernement nigérian a mis au point une stratégie de responsabilisation et de développement qui vise à jeter les fondations d'une transformation socio-économique durable et à éliminer la pauvreté. Le Nigéria s'est engagé à améliorer la qualité de vie de tous ses citoyens; il souhaite aussi réaffirmer son engagement de respecter les objectifs de la seconde Assemblée mondiale sur le vieillissement, de même que la Déclaration et le Plan d'action de Madrid. Son gouvernement a mis en place des politiques qui ont trait à l'aide sociale destinée aux personnes

âgées et qui visent à en faire un instrument de développement socioéconomique.

2. En ce qui a trait au respect des droits des handicapés, des programmes destinés à assurer à ces personnes un accès égalitaire aux services sociaux, y compris à la formation, à la réadaptation et à l'emploi, sont en cours d'application. Le Gouvernement nigérian se félicite des travaux du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des handicapés. En effet, cette convention contribuerait beaucoup à confirmer l'engagement pris par la communauté internationale de mettre en oeuvre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Nigéria respecte les engagements qu'il a pris en vertu du Pacte international relatif aux droits civiques et politiques et de la Convention sur les droits de l'enfant; par ailleurs, le développement des jeunes demeure un aspect clef de la politique gouvernementale.

3. Quant à la famille, le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille a fourni une occasion de mettre l'accent sur la nécessité d'une coopération accrue relative aux problèmes posés par la famille à tous les niveaux; aussi son gouvernement a-t-il célébré cet anniversaire en s'adonnant à diverses activités visant à promouvoir la famille.

4. L'orateur appelle l'attention sur le paragraphe 26 c) de la Déclaration de Copenhague (voir document A/59/120, par. 21 et 22), selon lequel, certes, le développement social incombe aux pays, mais il exige aussi l'engagement collectif et les efforts de la communauté internationale. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique vise à promouvoir cette action collective, aussi le Nigéria prie-t-il instamment la communauté internationale et l'ONU de soutenir les pays africains conformément à ce pacte. Il est essentiel pour les Nations Unies et pour toutes les parties prenantes de donner un suivi convenable au Sommet mondial pour le développement social, à la vingt-quatrième session extraordinaire et à d'autres conférences internationales afin d'accélérer le développement social et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

5. **Mme Al-Motawa** (Qatar) déclare que la Constitution de son pays témoigne de l'intérêt du Qatar pour la famille, qui est envisagée comme le

fondement de la société. Cette optique s'est traduite par des politiques étatiques destinées à préserver la famille et à fournir un soutien financier pour assurer son bien-être. Des initiatives visant à inciter la famille à s'adapter au changement sont favorisées, et l'État a instauré un conseil suprême des affaires familiales chargé de tous les aspects de la vie des familles.

6. Le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, que l'on célèbre actuellement, offre des occasions d'évaluer des tendances et de proposer des changements pour mettre l'accent sur le rôle vital que joue la famille dans la préservation des sociétés. Lors de ses préparatifs en vue du dixième anniversaire, le Qatar a institué un comité national chargé d'établir un programme de célébrations. Ce comité a décidé que le 15 avril de chaque année correspondrait à la date à laquelle on célébrerait la famille qatarienne. En novembre 2004, le Qatar doit accueillir la Conférence internationale de Doha sur la famille. Cette conférence doit réaffirmer le besoin urgent de renforcer la famille pour qu'elle puisse jouer son rôle vital dans la société et accroître l'attention qui lui est accordée aux niveaux national, régional et mondial.

7. Les personnes âgées occupent une place importante dans la société qatarienne, aussi l'État a-t-il créé des institutions sociales afin de leur fournir des services pertinents. Le Qatar accueillera la Conférence internationale de Doha sur le vieillissement au mois d'avril 2005 pour sensibiliser la population au fait qu'il faut soigner les personnes âgées et souligner que ces dernières peuvent participer au développement. C'est pourquoi il faut favoriser la recherche et les études sur les façons de dispenser des soins.

8. **M. Kadiri** (Maroc) fait allusion à la célébration en 2005 du dixième anniversaire de la Déclaration de Copenhague et fait remarquer que les participants du sommet d'où elle est issue se sont mis d'accord sur des mesures à prendre pour lutter contre la pauvreté, l'analphabétisme et le VIH/sida afin de préserver les droits de l'homme, tout en renforçant la démocratie et la bonne gouvernance. Ces entreprises ont été, de surcroît, renforcées par les engagements pris au cours de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale et lors d'autres conférences économiques et sociales importantes qui se sont tenues au cours de la dernière décennie. Néanmoins, en dépit des efforts

considérables faits par l'ONU et par d'autres organisations internationales, et par tous les acteurs du secteur socioéconomique, la souffrance persiste et sévit, en particulier auprès des peuples des pays en développement. Un milliard deux cents millions de personnes vivent encore dans la misère et beaucoup sont porteuses du VIH/sida, en particulier en Afrique.

9. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités et se montrer plus déterminée à respecter les échéances fixées. Pour garantir le progrès économique et social, la lutte contre la pauvreté doit demeurer une priorité absolue et les pays en développement doivent pouvoir bénéficier des occasions offertes par la mondialisation. Le Maroc suit une politique de promotion sociale conçue pour lutter contre la pauvreté, améliorer les soins de santé, s'occuper du chômage, mettre en valeur les régions rurales et fournir des services de base. Il attache une grande importance au renforcement des droits de l'homme, à la démocratie, à l'égalité des sexes et à la participation des femmes dans tous les domaines de l'existence, car le développement ne peut réussir que si tous les secteurs de la société y participent.

10. Le Maroc attache donc une importance particulière à la question des handicapés et il s'efforce d'assurer que leurs droits fondamentaux sont respectés et que ces personnes sont pleinement intégrées à la société. Ce pays est membre du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des handicapés et il a fait partie du groupe de travail qui rédige la convention. En juillet 2004, une étude nationale sur les handicapés a été entreprise pour que l'on puisse mieux comprendre leurs besoins; ses résultats seront publiés au début de 2005.

11. La Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation a souligné que la communauté internationale doit multiplier ses efforts si elle veut atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement pertinents. Conscient de l'importance de l'éducation et de l'alphabétisation, le Maroc a adopté une charte et réorganisé des services pour faire en sorte que les capacités dans ce domaine soient utilisées au mieux. Le pays de l'orateur a aussi adopté une stratégie destinée à faire de l'alphabétisation une réalité.

12. Le Maroc considère que le rôle de la famille est essentiel dans la société. En outre, il a promulgué, en janvier 2004, une loi visant à garantir l'égalité des sexes et à intégrer pleinement les femmes dans la société.

13. **Mme Khalil** (Égypte) fait remarquer qu'au fil des ans, certains pays ont fait des efforts particuliers pour appliquer la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague. Malgré les progrès accomplis aux niveaux national et international, cependant, il ne sera pas possible d'atteindre tous les objectifs.

14. Sa délégation souhaite mettre en relief plusieurs arguments du rapport de la Commission du développement social (E/2004/26). Les nouvelles technologies dans le domaine des télécommunications ont conduit à un monde plus interdépendant, non seulement en ce qui a trait aux relations économiques et commerciales ou à la répartition de la richesse, mais encore à des questions comme les interactions sociales. La mondialisation et l'interdépendance peuvent présenter de nombreux avantages. Elles peuvent mener à une meilleure gouvernance à l'échelle mondiale; par exemple, s'il est bien géré, un marché peut être avantageux pour tous et se traduire par un progrès matériel et par le soulagement de la pauvreté. Toutefois, actuellement, la mondialisation crée des richesses que l'on ne peut répartir de façon égalitaire et qui ont eu des répercussions néfastes sur certains travailleurs et certaines collectivités, même dans certains pays développés. Les nouvelles technologies ont diminué un certain nombre d'obstacles; cependant, il faudrait faire une enquête approfondie sur l'impact de la mondialisation sur les questions sociales.

15. Pour célébrer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, le Ministère des affaires sociales égyptien a mis sur pied beaucoup de services de consultation afin de créer un milieu familial sain à l'intention des enfants. Pour renforcer le rôle de la famille et augmenter la conscience de son importance, le Gouvernement égyptien accorde des avantages à tous les membres de la famille. En outre, des organisations non gouvernementales mettent en oeuvre des projets destinés à former des membres de familles dans les domaines de l'artisanat et du commerce, et elles ont institué un centre de formation professionnelle pour les décrocheurs scolaires.

16. **Mme García Matos** (Venezuela) dit que son gouvernement s'est engagé à donner au développement social un rôle de premier plan dans l'ordre du jour international. Le Venezuela a été élu membre de la Commission du développement social et il a l'intention de participer activement à toutes ses activités. Il a prouvé la portée de son engagement en présentant un projet de résolution à l'Assemblée générale et en faisant à l'Organisation des États américains une proposition pour l'institution d'un fonds international humanitaire pour lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement social.

17. Le Venezuela passe par une transition qui le mène vers un nouveau pacte social fondé sur l'égalité, le partage des responsabilités et l'inclusion d'autres acteurs dans l'exercice des droits politiques, économiques et sociaux. L'on a créé en tant qu'outils stratégiques des missions dites « sociales » pour éliminer les inégalités, la discrimination et la pauvreté. Dans le domaine de l'éducation, ces missions ont conduit à un accroissement marqué du nombre d'enfants inscrits dans une école, surtout dans les régions rurales. Des programmes d'alphabétisation des adultes et un programme destiné à garantir à tous les citoyens l'accès à l'instruction secondaire et universitaire font aussi l'objet de missions sociales. En vertu de la Constitution, l'égalité des droits des personnes âgées est garantie, et un certain nombre de programmes, notamment d'aide financière, de soins de santé et de formation professionnelle, ont été conçus pour elles. La nouvelle politique d'inclusion sociale est fondée sur la croyance selon laquelle l'éducation, la création d'emploi, les investissements sociaux et des services publics accessibles permettraient de venir à bout de la pauvreté et de la discrimination. Le Venezuela soutient les efforts accomplis pour rédiger une convention relative aux droits des handicapés, qui tienne compte des intérêts de tous les handicapés sans distinction.

18. Afin de résoudre les problèmes sociaux engendrés par le néolibéralisme et la mondialisation, il faut fournir des ressources économiques et financières de façon stable et sûre, sans conditions politiques. Une stratégie commune d'interaction entre les secteurs économique et social constitue le seul moyen de lutter contre la pauvreté.

19. **M. Melenevskiy** (Ukraine) dit que le Sommet mondial pour le développement social et la vingt-

quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale ont défini des objectifs clairs et ambitieux. Toutefois, dans la réalité actuelle de la mondialisation, ces objectifs ne seront atteints que si ceux du Millénaire pour le développement le sont. Le degré d'implication des peuples intéressés en matière de développement social détermine la légitimité des politiques suivies dans ces domaines. Le modèle de développement centré sur les êtres humains doit être fondé sur de bons résultats économiques, un niveau élevé de protection sociale, d'instruction et de dialogue. L'Ukraine vient juste d'être élue membre de la Commission du développement social pour un mandat qui commencera en 2005 et elle a hâte de participer activement aux travaux de cette commission.

20. Le secteur privé a joué un rôle important en matière de développement social et il faut accorder une attention particulière aux principes du Pacte mondial (A/59/1, par. 292). L'Organisation internationale du Travail (OIT) a beaucoup fait oeuvre utile pour trouver une approche commune au développement social et aux partenariats. La gestion efficace de la mondialisation et sa dimension sociale doivent être considérées comme des éléments importants pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. L'orateur appelle l'attention sur les conclusions de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (A/59/98-E/2004/79). On considère souvent que la mondialisation est une source de division; pourtant, des mesures coordonnées visant à réformer le système économique mondial et à renforcer la gouvernance au niveau national peuvent redresser les déséquilibres. Gérer la mondialisation exige une approche intégrée qui englobe les politiques sociale, économique, de l'emploi et de l'environnement avec la participation pleine et entière de toutes les parties prenantes.

21. **M. Hyassat** (Jordanie) dit que sa délégation est d'accord avec les conclusions du rapport du Secrétaire général sur les suites à donner au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/59/120) au sujet des raisons de l'échec qui n'a pas permis d'obtenir les résultats voulus. L'examen portant sur les 10 prochaines années aidera à mettre l'accent sur les faiblesses et sur les façons d'intensifier la mise en oeuvre des recommandations.

22. Sa délégation est inquiète parce que les taux

d'analphabétisme augmentent partout dans le monde, surtout ceux relatifs aux femmes et aux filles, aussi appuie-t-elle les efforts destinés à augmenter les activités de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012). Elle se réjouit des progrès qui ont été faits dans l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et des efforts accomplis pour amener les personnes âgées à accroître leur bien-être. La Jordanie s'est aussi engagée à respecter le principe de l'égalité des droits pour les handicapés; de plus, elle est favorable à la négociation d'une convention. Elle prône, enfin, l'inclusion dans l'ordre du jour de la Commission d'un point à part relatif aux handicapés.

23. **Mme Adjalova** (Azerbaïdjan) signale que le développement économique est un facteur important de progrès social, mais pour soutenir ce développement, des mesures doivent être incluses dans l'ordre du jour du développement national. L'Azerbaïdjan estime que le principal objectif de la politique de développement social consiste à instituer un système efficace de sécurité sociale et de services sociaux pour l'ensemble de la population, sans considération d'âge, de race, de sexe ni de statut social. Des facteurs comme l'éducation, l'emploi, les soins de santé, le soutien des jeunes et des familles, ainsi que les institutions démocratiques sont essentiels. Faire bénéficier tous les secteurs de la population, y compris les femmes, les personnes âgées et les jeunes, des programmes sociaux est un élément fondamental pour promouvoir la justice et la cohésion sociale.

24. L'Azerbaïdjan est un pays membre du Réseau pour l'emploi des jeunes, qui a été institué à la suite d'une initiative du Secrétaire général, et il cherche toujours à atteindre ses objectifs. Les programmes relatifs au développement et au soutien de la famille sont aussi prioritaires. Il note avec satisfaction la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, qui attirera un regain d'intérêt pour les problèmes, les politiques et les programmes relatifs à la famille. Étant donné l'importance accordée par l'Azerbaïdjan à la mise en oeuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, un projet de loi sur les retraites est en cours d'examen, de même que des mesures pour instituer un système de services sociaux à l'intention des personnes âgées. Son pays cherche aussi à donner une protection aux handicapés en améliorant leur statut social et en créant des

occasions d'emploi qui les aideraient à devenir autonomes.

25. Des efforts sont faits pour améliorer la condition des réfugiés et des personnes déplacées de façon interne dans les sept régions d'Azerbaïdjan où le conflit armé a détruit l'infrastructure et les moyens de production. Le pays, dont l'économie est actuellement en transition, n'est pas en mesure de répondre aux besoins de ces personnes. Des crédits en provenance du Fonds pétrolier étatique sont affectés à la reconstitution de l'infrastructure, notamment aux établissements d'enseignement et à ceux qui dispensent des soins de santé. Ils permettent aussi de fournir des microcrédits aux petites et moyennes entreprises.

26. **M. Badji** (Sénégal) déclare que la communauté internationale doit mettre plus que jamais l'accent sur l'harmonie sociale dans les pays d'Afrique en promouvant une politique fondée sur l'action bénévole pour éliminer le chômage des jeunes, l'abandon des personnes âgées, la marginalisation des handicapés et la discrimination sous toutes ses formes. Les groupes vulnérables font partie intégrante de la société et devraient bénéficier d'un véritable statut de participants actifs à la vie nationale. Ils ont aussi le droit de jouir d'une protection sociale et juridique.

27. Le Sénégal accorde une priorité à l'instruction et à l'emploi des jeunes, c'est pourquoi il accueille avec satisfaction la proclamation de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, qui comprend les objectifs du Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar en avril 2000. L'alphabétisation pose un défi dans de nombreux pays, et tous les secteurs de la société, depuis les gouvernements jusqu'au secteur privé, la société civile, les organisations non gouvernementales et les collectivités locales, doivent unir leurs efforts pour relever ce défi.

28. Il lance un appel aux donateurs pour les inciter à examiner l'urgence de la situation et à honorer leurs engagements d'aider à promouvoir le bien-être des citoyens du village planétaire.

29. **Mme Abeysekera** (Sri Lanka) dit que le développement social est une des clefs du progrès de l'humanité, parce qu'il est axé sur les êtres humains et destiné aux groupes les plus vulnérables de la société. Depuis les années 50, Sri Lanka a fait en sorte que les membres de son peuple aient accès à l'essentiel nécessaire à l'existence, souvent au détriment de la croissance économique, et elle a

ainsi réalisé des progrès remarquables dans le domaine du développement social, en particulier en matière d'éducation et de santé. À la suite du Sommet mondial pour le développement social, son gouvernement a institué un comité pour mettre en oeuvre ses programmes, sous la gouverne du Ministère de l'aide sociale. Elle a aussi mis au point un système de gestion du développement social pour suivre les progrès accomplis, et elle a organisé un séminaire sur la suite donnée au Sommet mondial ainsi qu'une conférence nationale sur les stratégies et les orientations, de concert avec des organisations non gouvernementales et avec le secteur privé.

30. L'incidence des forces du marché a accru la responsabilité de son gouvernement en matière de développement social et de protection des défavorisés. Des administrations particulières s'intéressent aux problèmes de la réimplantation et de la réadaptation. De plus, le Gouvernement sri-lankais a mis au point des politiques relatives aux handicaps, conformément aux recommandations du Sommet, et au vieillissement, conformément au Plan d'action de Madrid. La loi de 2002 sur la protection des droits des personnes âgées a permis pour la première fois aux personnes âgées de demander réparation à leurs enfants en cas de manquement de ces derniers à leurs devoirs filiaux. Elle a conduit à la création de comités de village de personnes âgées, qui sont chargés d'organiser des programmes et de prendre des décisions. Le Conseil national des personnes âgées a souscrit à leurs recommandations. Les mesures prises par le Gouvernement sri-lankais ont été très appuyées par des organisations non gouvernementales et par des groupes religieux. Une fondation privée a même organisé des ateliers à l'intention des handicapés. Le Gouvernement sri-lankais reconnaît aussi qu'il est nécessaire d'avoir des données ventilées sur les handicaps et sur le vieillissement, et le Ministère de l'aide sociale mène les efforts déployés par le pays à cet égard, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes âgées, qui sont plus nombreuses que les hommes âgés.

31. Les longues années de conflit dans le pays de l'oratrice et le manque de crédits rendent plus difficiles les efforts destinés à soulager les problèmes sociaux. Aussi, Sri Lanka se réjouit-elle à la perspective de ceux que l'ONU et la communauté internationale doivent encore faire dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. Elle espère que l'alphabétisation et les inscriptions dans les écoles primaires augmenteront

substantiellement. Certes, sa délégation note avec satisfaction l'intérêt de l'ONU pour le développement social centré sur les êtres humains et sur la famille, à titre de noyau de la société; toutefois, elle fait remarquer que les politiques et les stratégies pertinentes ne peuvent réussir que si on les élabore soigneusement, avec un souci de rentabilité.

32. **M. Limon** (Surinam) dit que dans sa déclaration relative à sa politique nationale de 2000 à 2005, son gouvernement a mis en évidence le développement de l'éducation, des soins de santé, de l'emploi, de la sécurité sociale et du logement comme étant ses principales priorités. La politique sociale nationale est appliquée en collaboration étroite avec la société civile, et une attention particulière est accordée aux groupes les plus défavorisés. Un système de sécurité sociale a été mis sur pied, des programmes en vue d'une réforme du système de santé et de la création de refuges pour les économiquement faibles sont en cours d'application; de plus, un programme axé sur le logement sera prochainement lancé. Enfin, un certain nombre d'études relatives à l'élimination de la pauvreté ont été entreprises, et le gouvernement de son pays collabore étroitement avec le secteur privé et avec des organisations non gouvernementales à ce sujet. Il est important que les groupes vulnérables participent au développement. Une priorité élevée est accordée à la promotion et à la protection des droits des enfants et au développement des enfants et des jeunes; par ailleurs, un service des droits de l'enfant a été ressuscité conformément à la Convention sur les droits de l'enfant. L'éducation est un facteur clef pour instaurer le développement durable; aussi son gouvernement a-t-il mis au point un programme pour développer les ressources humaines. Son pays croit fermement que le progrès en matière de développement social dépend de la coopération internationale et de la mise en oeuvre d'engagements pris lors des principaux sommets mondiaux.

33. Afin de marquer le dixième anniversaire du Sommet mondial, la Commission du développement social examinera quelle suite lui a été donnée, de même qu'à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Tout en renouvelant les engagements que son pays a pris lors du Sommet mondial, il fait remarquer que beaucoup reste à faire pour améliorer la situation sociale de maints peuples du monde. La mise en oeuvre des recommandations doit être l'objet principal des efforts accomplis pour

atteindre le développement social, aussi faudrait-il faire porter le processus d'examen surtout sur les manquements constatés.

34. **M. Tekle** (Érythrée) déclare que malgré les bonnes intentions qui ont été exprimées lors du Sommet mondial, aucun changement significatif ne s'est produit au cours des années qui ont suivi. Dans certains cas, même, la situation a empiré. La corne de l'Afrique, par exemple, a encore été ravagée par la famine. Un changement significatif ne pourra se produire que s'il y a un effort concerté pour appliquer les divers programmes adoptés par la communauté internationale. Son gouvernement a pris des dispositions pour faire en sorte que toutes ses politiques sociales et économiques et tous ses programmes tiennent compte de la nécessité d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et soient axés sur les êtres humains. Sa délégation souscrit aux vues exprimées par le Secrétaire général dans son rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/59/120). Selon le Secrétaire général aucun progrès social significatif ne peut être accompli sans un développement économique durable, étayé par une stabilité économique. Sa délégation appuie aussi les recommandations relatives à l'harmonisation des buts et des objectifs des politiques sociales et la rationalisation de la coopération nationale et internationale pour les programmes de développement.

35. Son gouvernement estime, certes, que tous les pays sont responsables au premier chef de leur développement socioéconomique, mais il considère aussi qu'il est essentiel de bénéficier d'une coopération et d'un partenariat à l'échelle internationale pour atteindre les objectifs sociaux de développement. Il appuie donc les recommandations du Secrétaire général relatives à un partenariat entre les pays riches et les pays pauvres dans la suite à donner au Sommet mondial et aux Objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, les pays développés doivent porter leur assistance officielle au développement au niveau convenu de 0,7 % du produit national brut. Par ailleurs, on devrait permettre aux pays pauvres de participer à la prise des décisions relevant des affaires économiques internationales, notamment celles de l'Organisation mondiale du commerce; enfin, il faudrait prendre des mesures pour contrecarrer les effets néfastes de la mondialisation. Il est largement

admis qu'il y a un lien direct entre la paix et le développement; par ailleurs, la corne de l'Afrique a toujours été un exemple classique des effets destructeurs des guerres et des conflits. La réduction de la pauvreté a constamment figuré en bonne place sur l'ordre du jour de l'Érythrée en matière de développement. Le Gouvernement érythréen a récemment élaboré un plan intérimaire de réduction de la pauvreté, de concert avec des parties prenantes clefs, et il a aussi préparé une stratégie de sûreté alimentaire. Les deux constituent des éléments clefs de la stratégie nationale du pays en matière de développement national, qui est centrée sur les êtres humains et met l'accent sur la participation populaire et sur l'égalité des sexes.

36. **Mgr Migliore** (Saint-Siège) déclare que le développement en général fait souvent l'objet d'un débat aux Nations Unies, mais que l'on devrait parler davantage du développement social. Au fil des ans, les forces de la mondialisation ont exacerbé les sentiments d'insécurité qui vont de pair avec la pauvreté et la vulnérabilité, et les groupes vulnérables de la société ont été plus ou moins écartés. Le progrès économique doit s'accompagner d'un progrès sociopolitique. Les cadres politique et les plans de développement doivent créer un environnement qui permette à tous les membres de la société de prendre en mains leur propre développement. À cet égard, sa délégation s'est réjouie des diverses déclarations faites par les Nations Unies au cours des décennies écoulées, notamment de celle de Copenhague et de Johannesburg. Les politiques sociales destinées à protéger les personnes vulnérables ne sont efficaces que si elles réussissent à renforcer les groupes sociaux naturels – les petites collectivités et la famille – et si elles suscitent un sentiment de responsabilité civile de la société à l'égard des secteurs vulnérables. Sa délégation souhaite souligner qu'il faut protéger la famille, aussi a-t-elle participé aux célébrations du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille. Elle s'est aussi activement impliquée dans les travaux effectués actuellement pour rédiger une convention sur les droits et la dignité des handicapés. Ces travaux doivent devenir le moyen qui permettra de tenir compte des préoccupations des handicapés, pour que ces derniers puissent profiter pleinement de leur droit à la vie.

*La séance est levée à 16 h 50.*